



SNEP U.
F.S.U.

Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEP ACADEMIE DE NANTES

Bulletin syndical mensuel

SNEP/FSU 29, Place d'Alger 72000 LE MANS
CPPAP N°: 0626 S 07895 – abonnement annuel 10 €
Imprimerie spéciale: SNEP/FSU
Directeur de publication : Lionel PENAUD

N° 284 - Janvier 2022

Ça ne peut plus durer ! journées d'action des 13 et 27 janvier.

L'équipe du SNEP-FSU de l'académie de Nantes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022. Cependant, jamais, nous nous sommes autant questionné.es sur ces vœux de début d'année... En effet cette pandémie qui semble s'installer durablement et nous heurte de plein fouet, de vague en vague... sans réelle tempête nous déstabilise grandement. Elle peut nous faire perdre toute spontanéité dans l'exercice du collectif.

Pourtant, la gestion de cette crise sanitaire, toute dédiée à renforcer et imposer des mesures néo-libérales, autour d'une seule voie sans nuance, devrait nous rassembler et nous rendre encore plus combattifs.

Le chaos, si bien orchestré dans l'EN, par J.M. Blanquer, tout comme il est orchestré depuis des années à l'hôpital, permet de faire passer les réformes qu'il souhaitait et ainsi accélérer la politique délétère du gouvernement qui a pour seul but d'affaiblir les services publics et de faire des profits. Une stratégie qui crée l'insatisfaction des usagers des services publics pour les détourner vers l'offre privée. Stratégie formalisée par Naomie Klein (1). Et parce que nous devons garder à l'esprit que « la promesse capitaliste » n'est pas la défense de l'intérêt général mais bien celle de poursuivre « la destruction de pans entiers de dispositif mis en place après-guerre comme la protection sociale, la retraite et le statut de la fonction publique, entre autres. »(2)

C'est donc dans ce contexte de reprise avec un protocole ubuesque que la FSU, accompagnée de nombreuses organisations syndicales, décide de passer à l'offensive autour de deux journées d'appel à la grève.

Celle du **13 janvier** décidée dans l'urgence, et nous nous félicitons de la présence de tous les syndicats, certains poussés par leur base. Même les syndicats des personnels de direction et les IPR (chose suffisamment rare pour le souligner) s'engagent dans cette action. Une mobilisation pour répondre à la détresse des enseignant-es épuisé-es et exaspéré-es par un protocole qui n'en a plus que le nom. En effet plus le virus circule plus le protocole est allégé (seuils qui baissent pour permettre aux classes de rester ouvertes) et en plus il est intenable De « l'école ouverte » rêvée par J.M. Blanquer nous sommes aux portes ouvertes pour les variants en circulation ! Le vote de la majorité à l'assemblée nationale contre l'amendement sur l'installation des purificateurs d'air ne fait que démontrer que la priorité n'est pas la lutte contre le virus mais bien de faire des économies. Cela confirme aussi, le pari fait par Emmanuel Macron de laisser le(s) variant(s) se répandre. Un pari risqué, surtout avec une politique de protection des personnels et des élèves sous dimensionnée (masques inadaptés, absence de capteur de CO2 et de purificateurs d'air, etc).

Celle du **27 janvier**, initiative interprofessionnelle décidée à la veille des vacances pour nos salaires et les emplois ! Malgré le difficile contexte, nos revendications salariales doivent être portées avec force. En effet, le gel de la valeur du point d'indice dans un contexte de reprise de l'inflation (+ 2.8%), l'augmentation du prix de l'énergie et du coût de la vie et la grande précarité des jeunes ne sont plus acceptables. En ce qui concerne l'emploi, alors que le nombre d'élèves a augmenté c'est 7900 emplois supprimés en 5 ans dont 440 prévus pour la rentrée 2022. Et quand 3600 milliards de dollars ont été engrangés par le 1% le plus riche au niveau mondial en 2020 qui peut nous dire que nos luttes sont illégitimes ?

Si nous restons donc combattifs et offensifs nous le sommes aussi dans notre volonté de nous rassembler pour une EPS ambitieuse (voir article Page X) lors de conférences et de temps de pratiques. Nous sommes donc particulièrement satisfaits, après une suspension d'un an, de vous inviter aux **14ème assises pédagogiques de Nantes le 3 et 4 mars 2022**.

Et bien sûr nous serons heureux de vous rencontrer lors de stages du SNEP-FSU ou de mobilisations tout au long de l'année.

(1) Naomie KLEIN « La stratégie du Choc » Valérie Justum, secrétaire académique.

(2) Monde diplomatique nov 2021.

Déposé le janvier 2022

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Jeudi 27 journée
interprofessionnelle
de grève pour les
salaires et les
pensions « Sans
augmentation du
point d'indice et du
SMIC il n'y aura
aucune avancée pour
les salariés »**

Sommaire :

- P1 : Edito -
- P2 : Jeu 27 janvier : mobilisation salaires/pensions
- P3 Pour une EPS ambitieuse et Conquérante
- La question des installations sportives
- 4 : Rencontre IPR /SNEP
- Assises du Maine et Loire
- 5 et 6: Assises pédagogiques Mars 2022
- P7 : Protocole sanitaire : Réponse aux IPR
- P8 : Adhésion



Salaires : le 27 janvier, l'heure est désormais à la mobilisation de toutes et tous!

Personne ne peut ignorer le contexte social et économique, les augmentations des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et finalement du coût de la vie pour toutes et tous, jeunes, actifs, demandeurs d'emploi et retraités.

Personne n'ignore que seuls les salaires, les pensions et les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications dans le privé comme dans le public.

Si, dans de certains secteurs et entreprises des mobilisations et des négociations ont permis d'obtenir des revalorisations de salaires, trop souvent encore les négociations sont au point mort ou les propositions des employeurs loin du compte.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL ne peuvent s'en satisfaire et n'entendent pas en rester là !

Sans augmentation du point d'indice et du SMIC il n'y aura aucune avancée pour les salarié.e.s dont les minima de branches sont actuellement en dessous du salaire de base minimum.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL contestent dans le même temps que le gouvernement ait maintenu sa réforme de l'assurance chômage qui aura pour conséquence d'enfermer de trop nombreux salariés dans des emplois à faible salaire, à temps partiel ou en CDD.

Les retraité.e.s très massivement mobilisé.e.s attendent toujours une réponse pour une augmentation immédiate de leur pension, retraite de base et retraite complémentaire, dont la dernière revalorisation a été plafonnée à un niveau très inférieur à l'inflation.

La jeunesse confrontée à une grande précarité de vie et de travail, à la pauvreté accentuée par la crise sanitaire, économique et sociale doit obtenir une réponse à l'encontre des réformes libérales, de l'éducation, de la formation, de l'assurance chômage décidées par le gouvernement.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL soutiennent les actions et mobilisations organisées dans les jours et semaines qui viennent pour exiger des augmentations de salaires et défendre les emplois et conditions de travail et appellent à une mobilisation interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi le jeudi 27 janvier 2022.

Il est urgent et indispensable d'agir toutes et tous ensemble par la grève et les manifestations pour l'augmentation immédiate de tous les salaires du privé comme du public, des allocations pour les jeunes en formation et en recherche d'emploi, ainsi que d'améliorer les pensions des retraité.e.s.

Montreuil le 17 décembre 2021.

Pour une EPS ambitieuse et conquérante

Trois événements majeurs impactent déjà ou impacteront très bientôt notre quotidien.

Depuis 2 années, la crise sanitaire démontre combien l'activité physique, sportive et artistique fait partie intégrante de la vie des Français et combien elle participe à l'équilibre psychologique et physique de l'ensemble de la population et notamment des jeunes. Ainsi, nous pouvons affirmer qu'il est question, là, de santé et d'utilité publiques.

De nombreux rapports (1) témoignent d'un niveau de sédentarité élevé, chez les adolescents, lié à une faible activité physique. A cela s'ajoute une charge pondérale en hausse dont les filles sont les premières victimes. Ce constat doit nous interpeller.

Plaidoyer pour une conception culturelle de l'EPS

L'éducation est avant tout se confronter aux produits les plus élaborés de la culture et dans ce sens, la référence explicite et centrale aux APSA est essentielle. Celle-ci doit donner à rêver et à émouvoir. Oui, nous pouvons affirmer que l'EPS, discipline obligatoire, et son corollaire, le sport scolaire créent des habitus de pratique dès le plus jeune âge. Ainsi, ils participent tous deux, à la démocratisation des APSA et à l'émancipation des élèves. L'EPS et le sport scolaire créent ce lien indéfectible entre l'école et la vie après l'école.

Une EPS plus forte, c'est une France plus sportive et en meilleure santé.

A cette crise sanitaire, s'ajoutera dans les mois à venir la question des JOP qui pèsent déjà dans les débats politiques. Et ce moment ne peut se déconnecter ni de l'EPS, ni du sport scolaire. Les 30mn d'activité journalière et les 2S2C proposées par le ministre de l'EN ne sont que subterfuges loin des liens à créer. Nous croyons, bien au contraire, que Paris 2024 devrait mettre en lumière toutes sortes de pratiques physiques, scolaires et associatives.



Faire de la France, une vraie nation sportive (2) doit passer par une EPS plus forte associant contenu exigeant et réussite de toutes et tous. Car apprendre ensemble, c'est ce qui fait société.

La profession avec le SNEP, doit peser dans les débats.

A l'occasion des élections présidentielles et législatives, le SNEP doit porter haut et fort ses nouveaux mandats votés lors de son congrès national en décembre dernier. Aux propos déplacés d'Olivier GIRAUD, nouveau directeur national de l'UNSS, aux 75 millions d'euros rendus par le ministre de l'EN faisant fi des difficultés rencontrées par notre école en cette période de pandémie, il nous faut montrer plus que jamais notre détermination. Doivent donc s'imposer :

- Une réécriture des programmes d'EPS, comme le suggère aussi la cour des comptes (3).
- Une augmentation des horaires, 4 heures de la 6^e à la terminale.
- Un sport scolaire renforcé pour toutes celles et ceux qui n'ont que l'école pour vivre cette expérience authentique, rencontrer l'autre celui que je ne connais pas.
- A cette EPS ambitieuse que nous voulons, doivent être associés des équipements exigeants. Une participation financière de l'état à hauteur de 50% est donc nécessaire. Ces propositions ont été adoptées lors du dernier congrès du SNEPFSU en décembre 2021.

Ce sont à ces conditions, que les JOP pourront être fiers de l'héritage légué.

Pierre Yves POTHIER -Bureau académique-Secteur Equipements

1. Rapports ANSES, OCDE, ESTEBAN, DREES
2. Rapport d'avril 2019 à la demande du 1^{er} ministre.
3. Rapport de la cour des comptes de septembre 2019.

LA QUESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Le 15 novembre 2021, le SNEP FSU 49 a rencontré M Nicolas Thomas, Directeur de l'Education et de la Jeunesse et Sport en charge des collèges sur la question des installations sportives dans le Maine et Loire.

Grâce à vos retours sur une enquête menée sur les équipements sportifs dans le Maine et Loire auprès des collèges et lycées, nous avons pu présenter les disparités territoriales au sein du département même si le diagnostic reste incomplet.

Actuellement, dans notre département, nous avons repéré les difficultés suivantes :

- Pas d'évaluation des besoins sur l'ensemble du département,
- Manque d'équipements sportifs : dans les communes rurales (Ingrandes, Noyant, Champtoceaux, Doué en Anjou...) les installations sont vieillissantes, éloignées et non polyvalentes (un seul gymnase au lieu d'un complexe sportif) et sont insuffisantes dans les agglomérations plus importantes (partage des installations entre plusieurs établissements et clubs comme à Angers),
- Le parc des piscines est insuffisant : certains élèves ne vont pas à la piscine durant toute leur scolarité (sur une enquête menée auprès de 30 établissements du 49, collèges et lycées confondus : 9 établissements sur 30 n'ont pas accès à la piscine, sur les 21 restant, 10 ne font natation qu'en 6ème).

Pierre-Yves Pothier, responsable national des équipements sportifs a présenté l'expertise du SNEP FSU pour développer des installations sportives adaptées aux scolaires et permettant la pratique en club.

Dans le cadre de la semaine de l'EPS, le SNEP-FSU 49 reçoit M. Thomas Nicolas, directeur de l'éducation de la jeunesse et des sports en charge du dossier "équipements sportifs", dans le Maine et Loire. Échanges fort constructifs avec une volonté commune, une EPS de qualité dans tout le département.



Très intéressé, M Thomas reconnaît que le Conseil Départemental ne se sent pas ou peu concerné par les installations sportives ayant déjà en charge la construction des collèges et pense que c'est du ressort des communes et/ou intercommunalités.

Mais, justement, il se dit prêt à inscrire une politique d'accompagnement des communes, soucieux des besoins en équipements sportifs de constructions/rénovations pour réduire les inégalités territoriales. Il cautionne l'intérêt de constituer un vrai comité de pilotage à chaque étape de validation d'une rénovation ou construction d'installations sportives pour notamment ne pas refaire les erreurs du collège Camille Claudel de Val d'Erdre-Auxence où les enseignants d'EPS n'ont pas été concertés malgré leurs demandes répétées.

Cette rencontre a permis une réelle prise de conscience des besoins.

Suite à ce premier contact, nous avons fait une demande d'audience auprès de MME Dabin, Présidente du Conseil Départemental, pour présenter un certain nombre de propositions du SNEP FSU 49 sur les installations sportives qui apporteront une plus value à tous: scolaires, clubs, associations... à proximité de nos établissements.

Le SNEP FSU 49

Rencontre avec les IPR

Le SNEP académique a été reçu le jeudi 16 décembre par les IPR d'EPS. Les points suivants : abordés.

Rendez-vous de carrière PPCR : plusieurs collègues nous ont contacté et ont partagé un grand mal —être et/ou ressenti une dévalorisation de leur travail...

Les IPR, nous disent, qu'ils et elles essaient d'être dans de l'accompagnement, de l'écoute. Mais leurs réponses se cristallisent sur le côté technique du rendez-vous de carrière : les documents à fournir, les items...

Nous avons donc insisté sur le ressenti extrêmement négatif et absolument pas anodin, de certains collègues, sur la prise de contact et le vocabulaire utilisé. En effet, des collègues se sentent fortement perturbés par la demande « d'introspection » faite en début d'entretien et ressortent de ce rdv avec un ressenti parfois très douloureux. Les IPR ont eu du mal à venir sur le terrain du relationnel et de la détresse perçue et ont fini par nous dire qu'ils et elles veilleront à être plus attentives.

Quelles prises en compte du passé, notamment lorsque l'on est muté dans un nouvel établissement et que le rdv de carrière arrive dans la foulée ?

Réponses des IPR :

Etude de l'élève, échange avec le chef d'établissement et écoute des collègues. Ils prennent en compte ces différents paramètres pour essayer d'être le plus juste possible dans ce rdv de carrière.

Ces éléments ne nous ont pas convaincus et la prise en compte de toute la carrière semble rester très peu réaliste.

Égalité homme-femme ? Quasiment aucune femme à un avis « excellent » dans l'académie de Nantes.

Les IPR mettent les avis finaux mais ce n'est pas eux qui mettent la promotion, c'est le recteur avec les services rectoraux qui en portent toute la responsabilité.

Il y a donc différentes échelles hiérarchiques qui forcément peuvent tromper la vigilance.

Encore une fois, il y a un questionnement sur le fait qu'en amont les items posés peuvent peut-être également avoir un impact.

Ils rappellent que l'académie est engagée dans un processus d'égalité homme femme.

Mais nous tenons à noter le retard de l'académie de Nantes dans la mise en place du « plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. » Cette réponse ne nous satisfait pas, le SNEP-FSU de Nantes à interpellé il y a deux ans le ministère sur la situation des promotions et nous avons obtenu gain de cause (+ 6 femmes promues) Mais le problème reste entier pour les avis finaux en effet très peu de femmes obtiennent un avis « excellent ».

L'enseignement de spécialité.

Réponses des IPR :

La spécialité a été attribuée cette année à deux établissements publics et un privé dans l'Académie. Il est prévu une montée en charge sur plusieurs années mais pour l'instant le ministère n'a pas communiqué le nombre supplémentaire d'EPPCS qui seraient attribuées à l'académie de Nantes.

Sur les demandes des équipes ayant déjà en charge les EPPCS, un IPR va dès la rentrée de janvier aller voir les collègues pour les accompagner équipes. Et le fait qu'il n'y ait toujours pas de textes sortis au BO est de la responsabilité du ministère.

Nous notons que la mise en place de cette spécialité a demandé un travail conséquent par les équipes en place dans les établissements avec un accompagnement qui semble tardif !

Sport scolaire. Le SNEP-FSU pose la question d'un soutien et d'une communication en faveur du sport scolaire qui a connu une perte d'adhérent-es liée à la crise sanitaire.

Les IPR soutiennent et encouragent le sport scolaire et lors des rendez-vous de carrière les IPR font la promotion du sport scolaire.

De plus, Les IPR sont présents dans les différentes instances mais également sur les sites lorsqu'il y a des événements.

Le soutien des IPR pour le sport scolaire nous semble rester trop confidentiel, aussi nous avons insisté sur davantage de communication de leur part en direction des chefs d'établissement et DASEN, mais nous avons ressenti une réticence motivée par le fait qu'ils ne veulent pas « prendre la place des cadres de l'UNSS ». Et pourtant nous pensons que les IPR devraient se positionner de façon plus active en tant que défenseur du sport scolaire et pourquoi pas en collaboration avec les cadres UNSS.

Autres sujets abordés :

Les néo contractuels peuvent être accompagnés d'un tuteur. Celui-ci est rémunéré mais faiblement et selon l'encadrement de visites. Les néo contractuels vont bénéficier d'une formation de 3 séances entre février en mai 2022. Les alternants-contractuels sont suivis par l'INSPE (ils sont au nombre de 13 dans l'académie).

Valérie JUSTUM — Alexandre FAGAULT

Retour sur les, 1^{ères} assises départementales en Maine et Loire

Le nouveau bureau départemental du Maine et Loire s'est réuni en mai dernier avec un même constat, les rencontres avec la profession nous manquaient, et notamment les assises pédagogiques de Nantes. La réponse était simple pourquoi ne pas en organiser dans le département !

Nous avons décidé de positionner cette rencontre le 19 novembre pendant la semaine de l'EPS. Nous nous sommes donc retrouvés le matin avec 18 collègues en table ronde pour échanger sur le thème EPS et santé : l'EPS contribue-t-elle à l'établissement d'une meilleure santé et est-ce son seul but ?

Tous les collègues ont pu s'exprimer et nous sommes arrivés à la conclusion que cet objectif vient de plus en plus éclipser la recherche du progrès technique et/ou de la performance pour répondre à une EPS ambitieuse. Nos échanges nous ont donc très vite amenés à parler des programmes d'EPS et leur évolution. Au final, nous nous sommes entendus pour admettre que si les attendus de collège ou de lycée sont de plus en plus ouverts, ils sont aussi de moins en moins exigeants. Et l'impression de plus grande liberté donnée aux enseignant-es est bien dangereuse car elle semble contribuer à une perte de sens et à une dédisciplinarisation que peut ressentir la profession.



L'après-midi, nous avons participé à un atelier de pratique de danse. Chaque participant-e a pu faire part de ses propres démarches tout en expérimentant le processus de création mise en place par Thomas Manteau dans ses cours d'EPS. Ses assises n'avaient pas l'ambition de répondre aux mêmes objectifs et aux mêmes aspirations que les assises pédagogiques académiques de Nantes, mais elles étaient conçues comme un réel temps d'échange entre enseignant-es. et de refaire du collectif. Et c'est satisfait de cette première que nous espérons bien recommencer l'année prochaine avec encore plus de participant-es.

Sandra BERCEGEAY P.EPS à l'EREA de Saint Barthélémy d'Anjou

14èmes Assises Pédagogiques de l'EPS et du sport scolaire à Nantes

3 et 4 mars 2022

Deux jours de débat et de pratiques !

Action et Réflexion

Tennis de table
Arts du Cirque
Athlétisme
Rugby
Escalade
VTT

Interroger l'histoire pour mieux comprendre le présent

- Quel processus a conduit à institutionnaliser l'EPS au sein de l'éducation nationale ?
- En quoi cette institutionnalisation légitime notre discipline, aujourd'hui ?

Interroger le présent pour dessiner l'EPS de demain

- Quel constat sur la situation actuelle de l'EPS ?
- Quelles pistes à explorer une EPS plus légitime ?

Interroger les pratiques pour façonner une EPS qui nous ressemble

- Quelles acquisitions techniques, tactiques (les savoirs) et quelles valeurs entendues comme consubstantielles aux APSA
- Quels choix de ciblage prioritaires ?



Déroulement des assises pédagogiques

Accueil Jeudi 3 Mars 9h00

Présentation des assises par le SNEP Académique à partir de 9h40

Date	Thème de débat	Nos invités
Jeudi 3 Mars – 10h à 12h UFR STAPS de Nantes	L'EPS à l'éducation nationale, 40 ans déjà	Jules Lafontan et Michael Attali Michael Attali : professeur UFR STAPS de Rennes. Responsable du Master DISC. Jules Lafontan : ancien secrétaire général du SNEP. Président de la revue EPS et société.
Jeudi 3 Mars – 14h à 17h Vendredi 4 Mars – 14h à 17h UFR STAPS de Nantes	Ateliers de pratique	Tennis de table – Jérôme Visioli Université de Rennes 2, membre du centre EPS et société. A coordonné l'écriture du contre-pied tennis de table.
		Rugby – Serge Reitchess Professeur EPS – Membre collaboratif EPS et Société – Programmes alternatifs du SNEP Rugby.
		Arts du Cirque – Bruno Armengol Professeur d'EPS dans l'académie de Montpellier - Programmes alternatifs du SNEP Arts du Cirque.
		Athlétisme – Demi-fond – Emmanuel Testud Professeur EPS – Région Auvergne – Programmes Alternatifs SNEP Demi-Fond.
		Escalade – Lionel Logerot Professeur d'EPS au SUAPS de Nantes et intervenant à l'UFR STAPS de Nantes.
	VTT – David Marais Professeur d'EPS dans le 44.	
Vendredi 4 Mars 10h à 12h UFR STAPS de Nantes	L'EPS de demain, dès aujourd'hui	Thierry Tribalat et Christian Couturier Thierry Tribalat : Président de passeurs de danse, IA IPR Honoraire. Christian Couturier : Secrétaire National du SNEPFSU en charge des programmes et de l'évaluation. Membre du centre EPS et Société.

Inscription

1. ATTENTION : Inscription **auprès du SNEP jusqu'au 04 Février** inclus. Passée cette date, toute inscription sera impossible.
2. PASS SANITAIRE (vaccination ou test PCR, antigénique de moins de 24h) OBLIGATOIRE POUR RENTRER AU STAPS. Même vacciné-e, vous pouvez faire un autotest avant de venir pour assurer la sécurité de toutes et tous.
3. RAPPEL : pour s'inscrire : donner à son chef d'établissement la demande de congé pour formation syndicale / prévenir à s2-85@snefsu.net l'activité choisie.
4. Rappel règle :
 - Les collègues syndiqués seront prioritaires sur le choix de leur activité.
 - Pour les collègues non syndiqués, merci de donner un ordre de priorité au niveau du choix des APSA. Nous vous ferons un retour une fois les inscriptions terminées après le 04 Février.

La demande d'autorisation d'absence doit être effectuée au plus tard le 3 mars auprès de votre établissement ou service par voie Hiérarchique, ce congé est de droit.

Demande congé et note d'information sont téléchargeables sur le site du SNEP NANTES : <https://nouveausite.snepnantes.net>

NOM PRENOM

Etablissement

Monsieur le Recteur,
S/c Mme Mr le Principal(e) / proviseur(e)

Conformément aux dispositions prévues

- à l'article 34 (7^e) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82.997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera le :

Le jeudi et vendredi 3 et 4 mars 2022 de 9h00 à 17h00

à l'UFR STAPS, 25 bis Boulevard Guy Mollet à Nantes

- VTT : Collège la Colinière, 129 rue du Landreau à Nantes
- Rugby : Stade universitaire de rugby, 3 Boulevard Guy Mollet à Nantes
- Tennis de table et Escalade : Hall du SUAPS, 3 Boulevard Guy Mollet à Nantes
- Arts du Cirque : UFR STAPS, 25 bis Boulevard Guy Mollet à Nantes
- Athlétisme : Complexe Pierre Quinon, 19 Boulevard Guy Mollet à Nantes

Ce stage fera l'objet de débats, de réflexion et de construction d'outils dans le cadre des programmes alternatifs élaborés par le SNEP-FSU avec la profession. Cette activité sera traitée d'un point de vue théorique, didactique et pratique.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du centre National de formation Syndicale de la F.S.U., organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O. du 06/01/2001).

A le

Signature

(1): A déposer au secrétariat de l'établissement ou du service concerné. (Voie hiérarchique)

40 ans de l'EPS à l'Education Nationale

Pas de crise de la quarantaine pour le SNEP-FSU !

Les 40 ans ont été fêtés par le snep-fsu autour de tables rondes le 7 octobre 2021. Et, le constat suite à cette initiative est que notre syndicalisme ne souffre pas de la crise de la quarantaine...

Notre syndicalisme est toujours combatif et explore en permanence de nouvelles voies pour les luttes.

Le SNEP-FSU est un syndicat fort, fort de sa reconnaissance par la profession (80% de vote aux élections professionnelles de 2018), fort de ses engagements corporatistes (défendre nos carrières) mais aussi fort de ses ambitions pédagogiques (les programmes alternatifs).

Quel autre syndicat s'empare avec la même passion de ces questions pédagogiques ?

Le succès des assises pédagogiques de notre académie, qui rassemblent près de 200 collègues, nous confirme tous les ans que notre activité syndicaliste rejoint les préoccupations et a du sens face aux questionnements de la profession. Selon les études de Laurent Frajerman (chercheur associé au centre d'histoire sociale) il apparaît que les professeur-es d'EPS veulent un syndicat à part entière, c'est-à-dire un syndicat disciplinaire. Est-ce dû à une conscience exacerbée de nos particularités ou une simple mise en perspective de notre spécificité ? Volonté assez paradoxale avec les accusations qui nous sont portées quant à l'excès de zèle pour répondre à l'orthodoxie scolaire. Notre syndicalisme et la profession semblent faire fi de cette volonté de légitimité quand il s'agit de défendre le métier. Serions-nous donc frileux à rejoindre la grande famille du second degré quand il s'agit de se défendre ? Il est évident que nous savons « Faire corps » pour répondre aux multiples attaques. « Faire corps » n'est semblait-il pas qu'une posture de notre part mais une réelle notion commune qui nous rassemble, nous investit et nous garde combatif.

Combatif, nous devons l'être, car des attaques ciblées nous en avons essayées et pas seulement lors de ces 2 dernières années. Les 2s2c et « bouger 30' » ne sont pas des nouveautés. Mais le SNEP-FSU a toujours été « en état d'alerte » et à l'initiative des luttes. Les batailles engagées par

notre syndicat, ont très souvent trouvé un large écho dans la profession. Depuis 1969, Jean Lafontan nous fait état de 537 actions menées par le SNEP-FSU au total, mais parmi ces actions 367 sont spécifiques à notre discipline, qui vont des pétitions, des lettres aux élu-es en passant par des grèves. En moyenne 8 actions spécifiques sont initiées par notre syndicat. Ces luttes qui peuvent nous sembler incessantes ont cœur de porter la discipline à son meilleur niveau. Cette ambition participe certes à porter une certaine légitimité mais permet surtout de ne pas lâcher de terrain au ministère qui veut mener la danse et par ses différentes politiques ministérielles réduire l'EPS voire l'exclure de l'Education Nationale. Nous sommes convaincus que si le SNEP-FSU perd, c'est toute la profession qui perdra (la batailles des postes en 1983, le décret AS...) Mais, au-delà des nombreux exemples où nous sommes sortis victorieux ou pas, ces luttes spécifiques sont des moments de solidarités et de liens qui renforce notre résistance et maintient un rapport de force que d'autres syndicats regardent avec intérêt. Ces luttes font de nous des militant-es d'une EPS ambitieuse et aussi spécifiques soient-elles, ne doivent pas être réduites à leur simple périmètre et paraître dérisoire face à l'ampleur des attaques du « bulldozer » que nous avons en face de nous dans la personne de J.M. Blanquer. En effet toute lutte, aussi circonscrite soit-elle, participe à l'opposition et permet de faire bloc (selon F. Lordon monde diplomatique mars 2021) face aux politiques plus générales de dégradation des services publics qui ont des effets délétères dans notre société.

Les 40 ans au sein du ministère de l'EN, n'ont donc en rien entaché à notre détermination de faire vivre notre discipline et à travers elle notre attachement à un service public de qualité. La combativité du SNEP-FSU est donc toujours une force, de par le nombre de ses actions mais aussi par les nombreuses formes que nous n'hésitons pas à emprunter pour élever nos revendications. Et si riposter aux attaques semble une évidence... mener l'offensive et contre-attaquer, sont des stratégies qui nous parlent.

C'est dans cette dynamique que le SNEP-FSU, pour la deuxième année a organisé du 15 au 19 novembre 2021 « la semaine de l'EPS » pour une jeunesse plus sportive, avec une revendication phare : « 4h d'EPS durant toute la scolarité ». Cette semaine a permis à chaque département de remettre au cœur de nos préoccupations notre discipline et de revendiquer les 10 mesures pour augmenter l'activité physique et sportive de nos élèves.

Valérie JUSTUM Secrétaire Académique

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement				
	Nom					Code établissement				
	Nom de jeune fille					Nom				
	Prénom					Adresse complète				
	Adresse complète					Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail					Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe					TZR		Poste fixe		Temps partiel : %
Téléphone portable				Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire		Agrégré stagiaire		
				Disponibilité		Congès (parental...)				

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale					J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
					Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
	CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4			103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6			132 €	
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5			117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7			146 €		
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3		88 €										
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année				44 €	Abonnement Bulletin Non syndicaux 60 € Institutions/Associations 60 € Etudiants STAPS 20 €				
	Agrégré stagiaire sur 1er poste	110 €	Contractuel alternant et autre (CDD)				20 €					
	Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation				102 €					
	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.									
	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4			94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8			148 €			
Inférieur à 1151 € → Groupe 1		51 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5			103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9			160 €		
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6			117 €	Supérieur à 2 900 € →groupe 10			168 €		
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7			134 €						

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	<input type="text"/>
	Prénom	<input type="text"/>
	Adresse	<input type="text"/>
	Compl. d'adresse	<input type="text"/>
	CP - Ville	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>	
Code IBAN	<input type="text"/>	
Code BIC	<input type="text"/>	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCİ DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A :
Le :
Signature :

! CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.